

Plan d'actions en faveur de la Biodiversité du Haut- Rhône

Action A.5-T (38) - 2015

Mise en œuvre de la notice de gestion Zone humide – Terre du Piardet ZH N°1 – Le Bouchage (38)

Bilan 2016



Table des matières

1. Contexte	3
2. Objectifs 2015/2016.....	3
3. Maîtrise foncière	4
4. Bilan des actions 2015/2016	4

1. Contexte

Dans le cadre du Plan Biodiversité du Syndicat du Haut-Rhône, plus précisément du volet « Zones humides, milieux naturels et espèces », le SHR a porté une étude visant à identifier et hiérarchiser les zones humides du Haut-Rhône, orphelines de gestion présentant de multiples enjeux du point de vue de leur biodiversité, de leur intérêt fonctionnel, des menaces auxquelles elles sont exposées et de la faisabilité d'une gestion sur le site dépendant principalement des propriétaires. Cela a permis de faire ressortir un certain nombre de zones humides sur lesquelles un projet de préservation était possible.

Cette action concerne 4 sites sur le département de l'Isère :

- 3 zones humides du Bouchage où une rencontre avec la commune, propriétaire foncier, a confirmé la faisabilité d'un tel projet.
- 1 zone humide des Avenièrès où une rencontre avec la commune qui a la maîtrise foncière des parcelles, a confirmé la faisabilité d'un tel projet.

Le SHR a alors engagé la rédaction des notices de gestion sur ce site en 2014-2015. Celles-ci planifient sur 5 ans (2016-2020), les actions visant à restaurer et entretenir le patrimoine naturel de ces zones humides.

Rappel des enjeux et objectifs

La Terre du Piardet comprend deux des zones humides acquises par le Bouchage, dénommées comme suit **ZH N°1** et **ZH N°2** qui font l'objet d'une même notice de gestion. La **ZH N°3** fait partie de la zone humide Les marais –rivière de l'Huert et est concernée par une autre notice de gestion.

La ZH N°1 d'une surface de 9550 m², correspond à une ancienne peupleraie avec une mégaphorbiaie en voie d'atterrissement. Le milieu se fait envahir progressivement par les saules et le Solidage. Elle se situe au droit d'une vaste peupleraie à Fritillaire pintade. Les parcelles de peupleraies voisines, à l'Est et au Nord présentent une sous-strate en mosaïque de mégaphorbiaie et magnocariçaie. Ces parcelles sont longées par un canal qui rejoint la Save.

Les objectifs sur ce site sont :

- Restaurer une prairie humide ouverte et diversifiée ;
- Restaurer un continuum de haies ;
- Favoriser le développement des espèces aquatiques patrimoniales ;
- Préserver les espèces d'intérêt patrimonial en sous-strate des peupleraies ;
- Evaluer les effets des opérations ;
- Informer et sensibiliser les riverains.

2. Objectifs 2015/2016

La mise en œuvre de la notice de gestion a consisté :

- Pour la zone humide N°1 du Méandre du Piardet
 - A réaliser une première phase des travaux : Plantation d'une haie pour restaurer un continuum + Broyage mécanique pour lutter contre le solidage ;

3. Maîtrise foncière

L'acquisition foncière des zones humides du Bouchage a été réalisée en 2014 avec l'aide financière de l'Agence de l'eau RMC. Une convention de gestion a été signée avec la commune du Bouchage. Elle est fournie en **Annexe**.

4. Bilan des actions 2015/2016

La Terre du Piardet ZH N°1 – Le Bouchage

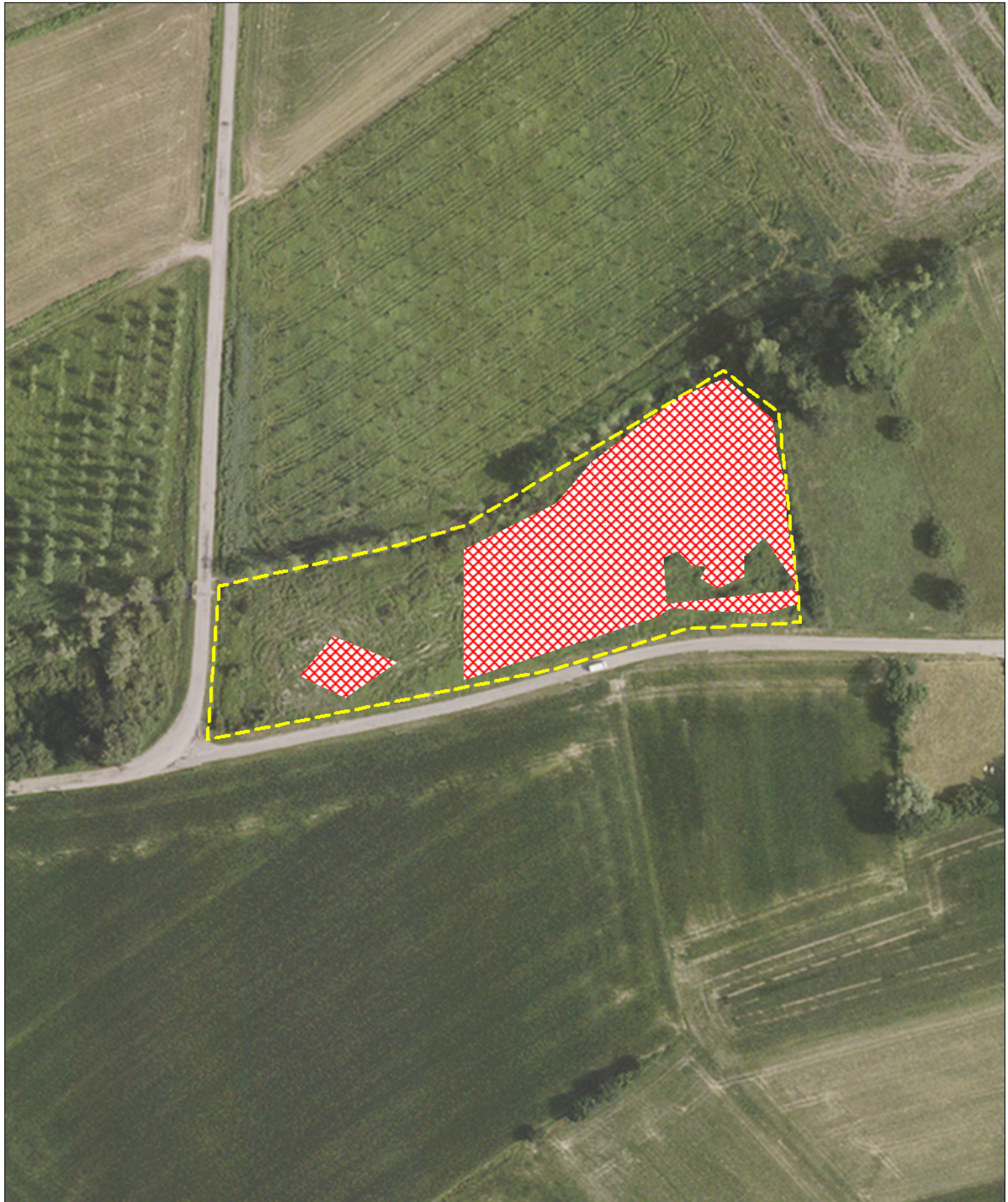
Objectif de restauration d'une prairie humide ouverte et diversifiée

L'action mise en œuvre dans le cadre de la notice de gestion a consisté à lutter contre le développement du Solidage pour la deuxième année consécutive. Il a été choisi de réaliser un broyage à la pelle mécanique.

La zone colonisée par le solidage a été broyée, soit 5000 m² à l'aide d'une débroussailleuse sans exportation. Ces travaux ont été réalisés en **Août 2015** par les Brigades Vertes de Belley.

Après travaux :





Echelle ———
1cm = 15 m

Légende

Périmètre du site



Travaux

✕ Broyage à la débroussailleuse sans exportation

Copyright "© IGN - BD Ortho ®"

Objectif de restauration d'un continuum de haie

Le SHR s'est rapproché de la communauté de communes Pays des Couleurs (CCPC) pour pouvoir bénéficier du programme d'aide financière concernant la plantation de haies (plaquette fournie en **Annexe**).

Une visite sur site a été réalisée en Janvier 2016 en présence de M. Gordon référent du dispositif d'aide à la CCPC.

Le SHR a ensuite réalisé le montage du dossier. Le projet a été présenté à la commune en Février 2016 (présentation et relevé de décisions fournis en **Annexe**). Le projet consistait à s'appuyer sur le linéaire existant de haie afin de recréer une continuité sur 90 m en plantant deux rangées d'arbres et arbustes d'essences adaptées aux sols humides. Au total 11 espèces ont été plantées : Cornouiller sanguin, Cornouiller mal, Noisetier, Erable Champêtre, Viorne lantane, Viorne Aubier, Sureau Noir, Saule Marsault, Prunellier, Chèvrefeuille des Haies, Troëne Champêtre.

Les travaux ont été réalisés en Mars 2016 par les nouveaux jardins de la solidarité. L'association est reconnue d'utilité publique sous le libellé **Chantier d'Insertion**, par le **CDIAE** : Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique, piloté par la Direccte UT38 (<http://www.jardins-solidarite.fr/pages/presentation-de-l-association.html>). Cette association est aussi une pépinière qui propose une grande diversité d'essence locale (plaquette fournie en **Annexe**). Ces travaux ont été réalisés en partenariat avec la commune et l'aide de l'agent communal pour dégager les troncs et branches issus de l'exploitation de la peupleraie qui avaient été laissés sur place.

Préparation du terrain : dégagement des troncs et branches.



Plantation Etape N°1 : préparation des trous à l'aide d'une tarière



Plantation Etape N°2 : Mis en place des plants



Plantation Etape N°3 : Mise en place du paillage



Pour cette occasion la commune a souhaité faire venir la presse. Ainsi un article a été publié dans le Dauphiné Libéré.

LE BOUCHAGE DL du Ve 18 Mars 2016

Une haie plantée au sein d'une zone humide restaurée

La commune a réalisé, par l'intermédiaire de Bernard Dury, adjoint, un inventaire de zones humides ayant un grand intérêt écologique notamment pour la régulation des cours d'eau, et comme réserve de biodiversité, et a pris la décision de les aménager.

Pour cela, il a fallu en faire l'acquisition et solliciter différents partenaires pour obtenir des subventions. La plus importante (80 %) émane de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à laquelle il a fallu faire parvenir un dossier technique rédigé par le Syndicat du Haut-Rhône (SHR), présidé par Gilbert Mergoud, qui dans le cadre de son plan "Biodiversité", s'est engagé dans un certain nombre de préservations de zones humides présentes sur son territoire et possédant des enjeux multiples. Le SHR



Le maire Annie Pourtier et les différents partenaires de cette opération sont venus suivre les travaux de plantation de cette nouvelle haie champagnarde. Cornouillers, noisetiers, prunelliers ou viornes ont été plantés.

s'est également engagé dans la rédaction d'une notice de gestion. Celle-ci planifiant, sur 5 ans (2016-2020), les actions visant à restaurer et entretenir le patrimoine naturel de ces zones humides. Au lieu-dit "Les petites gorges", une zone humide a été réhabilitée. La décision a été prise d'y implanter une haie bordant la route sur 90 mètres de long et composée de 126 plants de 12 variétés différentes avec des essences locales favorables pour les abeilles, papillons et oiseaux. Une action rendue possible grâce à la participation des financements du Plan "Biodiversité".

Sous la conduite d'Aurélien Fourneyron, chargée de mission au sein du SIIR, de Bruno Gordon, responsable de l'action haies au sein de la communauté de communes du Pays des couleurs, ces plantations ont été effectuées par "Les nouveaux jardins de la solidarité" de Moirans, association animée par May Hanzo, favorisant des chantiers d'insertion autour de plantations comme celles-ci. Ce projet a bénéficié du dispositif d'aide de la communauté de communes Pays des Couleurs qui a pris en charge 70 % du prix des plants. Une belle haie champêtre qui fournira de la nourriture et des abris à de nombreuses espèces. Une réalisation totale (achat de la zone, restauration et plantation) qui a coûté 29 799 euros. La commune ne prenant en charge que 6 % de ce montant.

4 Mois après :



L'agent communal assure le suivi de la reprise des plants et les arrose régulièrement.



Entretien des berges des canaux : l'EID

Une visite sur site a été réalisé avec M. Lambert de l'EID. Dans le cadre des missions de démoustication, l'EID est chargé de réaliser les travaux d'entretien sur les berges des canaux afin de maintenir un accès pour épandre le bacille. L'entretien des berges se fait en hiver selon les niveaux d'eau.

